



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES

**DÉCISION DU MAIRE**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 030-213000037-20210407-DEC202151-AU



**Réf. : DEC/2021/51 /1.1**

**Objet : MISE EN CONFORMITE DU CINEMA MARCEL PAGNOL**

**Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article L2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

**Vu** le code de la justice administrative, pris notamment en ses articles R421-1 et suivants, relatifs aux délais de recours ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** le marché « **Mise en conformité du cinéma Marcel Pagnol** », comprenant 8 lots :

- \* Lot 1 : Gros œuvre – cloisons - doublage -
- \* Lot 2 : Menuiserie aluminium - serrurerie,
- \* Lot 3 : Menuiserie bois,
- \* Lot 4 : Revêtements de sols,
- \* Lot 5 : Peinture
- \* Lot 6 : Appareil élévateur,
- \* Lot 7 : Ventilation – plomberie – sanitaire
- \* Lot 8 : Electricité

**Considérant** la nature urgente des travaux de gros œuvre (lot 1)

**Considérant** que les offres suivantes pour le lot 1 Gros œuvre ont été reçues :

- Marco Jean Marc – 30220 Aigues Mortes
- Roques Construction – 34400 Lunel Viel
- Soleil Construction – 34070 Montpellier

Considérant le rapport d'analyse de l'assistant maîtrise d'œuvre M. Martinez Architecte, du 30 mars 2021,

**D É C I D E**

**Article 1er :**

D'approuver la procédure adaptée comme procédure du marché.

**Article 2 :**

D'approuver le rapport d'analyse des offres du lot 1 gros œuvre du 30 mars 2021

**Article 3 :**

D'attribuer le marché du lot 1 Gros œuvre au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

**M. Marco Jean Marc  
288 rue des marchands  
30220 Aigues-Mortes**

aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat ;  
soit un montant total de travaux pour le lot 1 : **46 580€ TTC**

**ARTICLE 4 :**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication sur les panneaux habituels de la commune.

**ARTICLE 5 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut l'objet d'un recours administratif auprès du Maire d'Aigues-Mortes, autorité territoriale ayant arrêté le présent acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois à compter à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa notification.

Fait à Aigues-Mortes, le 7 avril 2021

**Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN**

*En confiance  
Cécile Tranellet  
1<sup>er</sup> Adjoint  
faisant fonction*



**Certifié exécutoire compte tenu des :**  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :